

Sujet : Projet d'arrêté préfectoral portant approbation d'un plan de gestion du sanglier en réserve

De : > vincent.nigou (par Internet) <vincent.nigou@cantal.chambagri.fr>

Date : 06/09/2021 09:35

Pour : unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation du public, je vous informe que la Chambre d'agriculture et les représentants agricoles à la CDCFS sont favorables à la proposition d'arrêté qui permet un levier complémentaire pour la gestion des populations de sanglier dans les territoires. Nous comprenons que cette mesure doit rester limitée afin de maintenir le rôle des réserves de chasse, la proposition faite nous paraît adaptée.

Cependant, nous demandons à ce que la période d'effet couvre toute la saison de chasse 2021-2022, en intégrant le mois de juin 2022.

Cordialement.

--

Vincent NIGOU

Responsable du Pôle Juridique et Territoire

AGRICULTURES & TERRITOIRES
Chambre d'agriculture du Cantal
26 rue du 139eme Régiment d'Infanterie
BP 239
15000 Aurillac
Mobile: +33 (0) 6 71 76 68 01
Téléphone: +33 (0) 4 71 45 55 49

